

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Rouillet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie».

Rapport de M. Gazi Sahin.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2019. La commission, sous les présidences de M^{me} Michèle Rouillet et M. Ulrich Jotterand, a étudié cette motion pendant les séances du 6 mai, des 2 et 16 septembre et du 18 novembre 2019. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Isaline Chételat et Laura Kiraly que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs notes.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la plus grande partie des collections muséales se trouve dans des dépôts inaccessibles au public;
- le manque de surfaces d'exposition est un terrible frein à la mise en valeur de ces collections;
- les futures rénovations du Museum et du Musée d'art et d'histoire ne se feront pas avant des années et ne résoudront malheureusement qu'une petite partie du problème;
- le British Museum de Londres et le Musée du Louvre à Paris ont réussi la mise en valeur virtuelle de leurs collections et que ces nouveautés ont favorisé l'arrivée d'un nouveau public;
- le manque de lieux d'exposition pour la culture doit nous amener à trouver d'autres solutions pour mettre en valeur les pièces muséales, la création d'un Musée virtuel étant une solution à moindres coûts qui permettrait en plus d'ouvrir nos collections sur le monde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;

- procéder au vote en ligne des collections muséales qui devraient être exposées physiquement dans les différents musées afin d’avoir une approche participative dans la mise en valeur des collections;
- proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

Séance du 6 mai 2019

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt précise quelques points. Actuellement, le plus grand ennemi des musées est le manque des places pour exposer les pièces. Exposer toutes les pièces qu’un musée possède n’est pas envisageable. L’extension prévue du Musée d’art et d’histoire (MAH) et du Muséum d’histoire naturelle (MHN) ne permettront l’exposition que de 7-8% des collections de ces musées. M. Brandt pense que des solutions doivent être trouvées, solutions qui vont au-delà des lieux d’exposition habituels, d’où l’idée d’une exposition virtuelle.

Actuellement la Maison Tavel montre un magnifique exemple de ce qui peut être fait: un casque de réalité virtuelle permet de découvrir Genève de 1850. En un mois les inscriptions sont déjà complètes tant le succès est fort. Cette exposition amène à la Maison Tavel une population qui ne fréquentait pas ce lieu habituellement. Cela illustre ce que peuvent amener les nouvelles technologies pour attirer des visiteurs dans les musées.

La motion M-1379 demande deux choses: premièrement, elle propose de mettre en valeur les collections muséales qui se trouvent actuellement dans les dépôts, grâce à une numérisation en 3D afin de les visiter virtuellement comme pour la Maison Tavel actuellement. Des exemples existent au British Museum et au Musée du Louvre. On peut visiter leurs collections sur leur site internet, notamment les pièces qui ne sont pas exposées. La deuxième proposition vise à demander à la population de participer au choix des pièces qui seront exposées virtuellement. En effet, tout numériser prendra des années. Il faudra donc effectuer des choix. Pour ce musée virtuel, M. Brandt propose que le public participe au choix des pièces qu’il souhaite voir exposées en priorité. Les personnes pourraient choisir, dans un catalogue de photos des pièces se trouvant dans les dépôts, une vingtaine de pièces à exposer dans ce musée virtuel. M. Brandt mentionne à titre d’exemple le Musée d’ethnographie de Genève (MEG) dont les photos de toutes ses collections figurent sur son site. Il décrit certains dépôts de musées qu’il a eu l’occasion de visiter. Il s’y trouve des tableaux et des œuvres d’art magnifiques qui ne sont jamais exposées et dont le public ignore même l’existence. Seuls quelques privilégiés peuvent les admirer.

M. Brandt estime que ce gain muséal pourrait aussi être un gain économique. Il est en effet beaucoup moins cher de numériser des œuvres et de les rendre accessibles numériquement que de construire des musées pour les exposer. Si la priorité est donnée à des musées réels que le public va visiter, il ne sera jamais possible d'exposer toutes les œuvres qui méritent de l'être. Cette motion est un complément à l'offre muséale actuelle. Un des meilleurs exemples de ce qui peut se faire dans ce domaine se trouve actuellement à la Maison Tavel.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle est la différence entre une numérisation des collections muséales et une numérisation en 3D et si une numérisation de toutes les pièces est possible.

M. Brandt répond que la photo est une forme de numérisation. Ces photos s'affichent sur les écrans, comme pour les photos mises à disposition par le Louvre et le British Museum. Il y a également en 3D une réalité immersive comme c'est le cas de la Maison Tavel.

La même commissaire, prenant l'exemple d'un tableau de Hodler, demande de quelle manière il peut être mis en 3D.

M. Brandt répond qu'un tableau par nature sera plus difficilement mis en 3D, même s'il peut l'être. Par contre un buste peut l'être plus facilement. Il incite les membres de la commission des arts et de la culture à consulter les sites du Louvre et du British Museum. Des collections numérisées peuvent ainsi être visitées.

Un commissaire commente l'utilité de la 3D pour mettre un tableau en valeur: le granulé, les collages, la matérialité.

M. Brandt imagine qu'une petite salle à l'entrée du MAH pourrait être réservée à ce musée virtuel. Un quinzaine de casques pourraient permettre de se balader dans un univers virtuel où les œuvres auraient été numérisées. La visite par internet serait aussi possible. Les deux modes pourraient être complémentaires. Mais il s'agit d'une question de coûts. Si la commission des arts et de la culture auditionne M. Kanaan au sujet de cette motion M-1379, il suggère que la commission lui demande si les visiteurs de l'exposition de la Maison Tavel «Genève 1850» font partie du public habituel du musée ou si cette exposition a fait venir un nouveau public. Lorsqu'une offre culturelle avec des nouvelles technologies est proposée, des visiteurs qui ne viendraient pas habituellement dans un musée se déplacent. Dans le cas de la Maison Tavel, certains visiteurs viennent pour l'exposition virtuelle, mais ils visitent également le reste du musée.

Une commissaire précise que le Musée du Prado propose aussi une visite virtuelle en 3D.

Un commissaire demande si le motionnaire s'est intéressé à l'expérience développée par le MAH dans le cadre du projet Nouvel. La possibilité était offerte de voir des œuvres non exposées grâce à un dispositif numérique.

M. Brandt décrit ce catalogue numérique cité par le commissaire. Deux écrans étaient disponibles pour visionner ce catalogue répertoriant les œuvres existantes. Selon lui il ne s'agit pas vraiment d'une exposition virtuelle. Ce catalogue ressemblait à celui du MEG. Cette démarche est très éloignée de l'exposition de la Maison Tavel où il y a tout un univers immersif. Les catalogues sont une forme de numérisation, mais ce n'est pas la seule.

Le même commissaire rappelle que pour l'exposition de la Maison Tavel il faut être sur place pour la visiter.

M. Brandt pense qu'il y a plusieurs manières de visiter. Les personnes peuvent se rendre sur place et se servir du matériel proposé. Il est aussi possible de visionner des éléments sur internet. Les sites du Musée du Louvre et du British Museum mettent très bien en valeur leurs collections de manière numérique. Il reconnaît que ces expositions virtuelles sont difficiles à décrire. Il est donc préférable de les visionner soi-même. Beaucoup de musées proposent des expositions virtuelles. Genève peut également le faire, d'autant plus que la place pour exposer manque.

Un commissaire rappelle que M. Kanaan a mis la numérisation comme objectif de son année de mairie. A un mois de la fin de cette année, le commissaire demande à M. Brandt s'il estime que M. Kanaan a présenté une offre suffisante en la matière et si cette offre va dans le sens de cette motion.

M. Brandt pense que c'est le cas et le meilleur exemple est l'exposition de la Maison Tavel qui est précisément une manière de numériser. Il faut dire que la numérisation existe depuis longtemps. La Bibliothèque de Genève (BGE) s'est spécialisée dans la numérisation des œuvres fragiles afin de les rendre accessibles.

Le même commissaire demande si le but de la motion est d'aller encore plus loin et cela dans tous les domaines culturels.

M. Brandt indique que la motion réfère principalement aux musées. Il estime que les musées de la Ville de Genève doivent désormais offrir plus d'opportunités comparables à l'exposition actuelle de la Maison Tavel. Le développement du numérique a certes un coût, mais en termes de qualité/prix un tel développement est intéressant puisqu'il va amener un nouveau public et que le numérique est un procédé qui va se développer notamment en raison de manque de place, du coût lié à l'agrandissement des musées, du manque de personnel, etc. La majorité des collections des musées genevois se trouvent dans des dépôts et ne sont pas donc mis en valeur, ce qui est un gâchis!

Une commissaire pose une question sur la deuxième invite de la motion qui propose de «procéder au vote en ligne des collections muséales qui devraient être exposées physiquement dans les différents musées afin d’avoir une approche participative dans la mise en valeur des collections». Elle souhaite savoir de quelle manière M. Brandt conçoit cette proposition, sachant que dans tous les musées des conservateurs ont la charge de proposer des expositions. Si cette proposition concerne tous les musées, est-elle déjà mise en application dans certains musées?

M. Brandt pense que cette proposition peut s’appliquer à ce qui va être numérisé, comme si c’était une exposition physique. Le but n’est pas de se substituer aux conservateurs. Mais dans certains cas les conservateurs hésitent pour faire des choix. On peut donc imaginer de demander l’avis du public. Le public pourrait choisir les œuvres qu’il souhaite voir en priorité. Il s’agit ici d’impliquer le public. Il ajoute qu’il a déjà vu des musées virtuels, mais qu’il n’en a par contre pas encore vu un qui donnait au public la possibilité de choisir.

La même commissaire pense qu’il est réaliste de savoir que plusieurs dizaines d’années seront nécessaires pour tout numériser. Elle demande au motionnaire s’il a réfléchi au budget nécessaire pour le faire.

M. Brandt estime que le budget est principalement lié aux postes nécessaires pour accomplir ce travail. A la BGE, l’unité qui se consacre à la numérisation des livres est composée de quelques personnes. Quelques machines permettent de faire ce travail. Mais le coût est principalement lié au fonctionnement. Il faut dire que numériser des œuvres revient moins cher que d’ouvrir un musée. On peut se demander ce qui est le plus cher, entre entasser des œuvres que l’on ne voit pas ou les mettre en valeur par d’autres moyens. Il pense qu’avec une équipe de cinq personnes, il serait possible de réaliser trois ou quatre collections par an.

Un commissaire souhaite savoir si ce musée virtuel va comprendre tous les musées de Genève.

M. Brandt est aussi d’avis que la motion pourrait ne concerner que le MAH, dans un premier temps. Le MAH dispose de la plus importante collection des pièces non exposées. Il doute par contre que le MEG ou le Musée Ariana (ARI) drainent suffisamment du public pour y organiser une exposition virtuelle. Il serait préférable de tester ce projet avec le MAH et puis d’analyser la situation. Il convient de fixer quelques objectifs. Les musées qui ont le plus de pièces dans des dépôts sont ceux d’art, d’histoire ou de peinture.

Un commissaire pense qu’il est difficile pour les fonctionnaires de la Ville de Genève de réaliser une plate-forme de ce type. Il pense qu’un tel travail doit passer par un spécialiste. Il estime donc que la maintenance (inventaire, suivi, etc.) peut être assurée par les collaborateurs de la Ville. Mais selon le commissaire le coût peut se révéler être une surprise.

M. Brandt ne partage pas cet avis. Il donne en exemple la numérisation des livres. La BGE est un centre de compétence pour toute la Suisse. Les machines utilisées coûtent très cher, mais les collaborateurs qui les utilisent sont pointilleux et compétents. Même des fondations privées payent pour que les ouvrages soient numérisés par la BGE. Si l'on considère que la numérisation des œuvres est une extension de l'offre culturelle de Genève, il est pertinent d'investir pour effectuer ce travail.

Le même commissaire se réfère au premier considérant qui indique que la plus grande partie des collections n'est pas exposée; il demande des précisions à ce propos.

M. Brandt répond que seules 5 à 6% des œuvres sont exposées. La majorité des pièces appartenant à Genève ne seront jamais visibles. Il a lui-même visité le dépôt sur trois étages situé sous l'école Le Corbusier. La beauté des pièces qui s'y trouvent est telle qu'il est infiniment regrettable qu'elles ne puissent être exposées, faute de place.

Une commissaire ajoute que l'immense dépôt de Sécheron est également riche en pièces de qualité.

Une commissaire a découvert, précisément cette semaine, l'Atelier des Lumières à Paris et conseille à ses collègues de visiter leur site internet. Elle trouve cet atelier prodigieux. Il s'agit d'une exposition virtuelle à partir des œuvres de Van Gogh. C'est un espace animé qui n'est pas nécessairement un musée, d'où la question que la commissaire veut poser: un espace d'exposition numérique virtuelle est-il envisagé afin de mettre en valeur les œuvres d'art? Et si les œuvres sont numérisées, serait-il envisageable que des artistes créent autour d'une thématique ou dans un espace donné un concept artistique avec ces nouveaux documents?

M. Brandt estime que tout est possible. Pour lui l'idée principale avec cette motion est de mettre en valeur des œuvres qui ne sont pas exposées, plutôt que de mettre davantage en valeur ce qui est déjà visible. Mais les deux approches peuvent être parfaitement complémentaires.

Une commissaire aborde la question des machines nécessaires pour numériser. Elle demande s'il est essentiel que les collaborateurs soient spécialisés, sachant que certaines de ces pièces sont extrêmement fragiles.

M. Brandt est également d'avis que seuls des spécialistes peuvent réaliser ce travail. Les personnes qui numérisent les anciens livres à la BGE sont effectivement des spécialistes. Ils sont licenciés en lettres. Ils possèdent une formation en archivistique, etc. Leur niveau est très pointu.

Un commissaire a deux questions de compréhension: l'exposition «Genève 1850» peut effectivement être prise comme exemple d'une visite virtuelle. Le commissaire rêverait d'avoir un musée virtuel sur le modèle de l'exposition de la

Maison Tavel. Entrer dans le tableau de Witz *La pêche miraculeuse* permettrait de découvrir la Genève du XV^e siècle. Mais l'opération de «Genève 1850» est ponctuelle. Le commissaire demande ce qu'il adviendra de cette exposition une fois qu'elle aura fermé ses portes en juillet. Certes, les fichiers numériques restent, mais l'exposition sera-t-elle encore accessible et utilisable?

M. Brandt explique que M. Kanaan en a parlé récemment en commission des finances. Vu le nombre d'inscriptions pour la visiter, cette exposition a été prolongée. Il est partisan de garder cette exposition comme une extension de l'offre culturelle.

Le même commissaire est aussi partisan de maintenir l'accès à cette exposition de manière permanente, même si l'opération publicitaire qui l'entoure cesse. Il demande si des droits sont liés à cette manifestation. Il demande également à M. Brandt s'il inclut pour réaliser une telle opération non seulement les collaborateurs de la Ville qu'il faut engager, mais aussi les mandats privés qui seraient donnés pour la mise en place d'opérations spécifiques.

M. Brandt estime que cela dépend de l'ampleur que l'on veut donner au projet. Jusqu'à un certain point le projet peut être réalisé en interne, plus il se développe plus il coûtera cher et plus il faudra faire appel à du mécénat privé et à des compétences privées.

Au sujet de la deuxième invite relative au vote en ligne des collections, le commissaire estime qu'il y a deux démarches différentes. D'une part, une demande qui vise à mettre en valeur ce qui n'est pas visible. Le public ne pourra donc pas voter sur des collections qu'il ne connaît pas, à moins qu'on lui fournisse le catalogue complet des pièces qui se trouvent dans les stocks.

M. Brandt prévoit que le vote en ligne porte sur des thèmes: art grec, art romain, peinture, etc.

Le commissaire estime dans ce cas que le libellé de l'invite n'est pas adéquat. La notion de «thème» n'y est pas mentionnée.

M. Brandt précise que le catalogue complet existe. Il faut ajouter qu'un travail préalable sous forme d'une présélection sera effectué par les collaborateurs du musée. Les musées doivent effectuer des choix et, en votant, le public agira sur ces choix.

Un commissaire comprend bien que le numérique est devenu de nos jours inévitable. Mais il ne faut pas oublier que rien ne remplacera le rapport réel avec les œuvres d'art. Notre intérêt pour le numérique ne doit donc pas dévaloriser ce rapport physique qu'on a avec les œuvres d'art.

M. Brandt considère que c'est plutôt une extension de la culture. Il prend comme exemple la Coupe du monde de football. Il n'y a pas moins de monde

dans les stades parce que de nombreuses personnes suivent les matchs à la télévision. Un stade ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes, mais de très nombreuses personnes peuvent aussi suivre le match à la télévision.

Le commissaire pense que le succès de l'exposition «Genève 1850» bénéficie de l'attrait de la nouveauté. Mais une fois que tout sera numérisé et que l'on entre en relation avec l'art à travers un écran, cette relation ne risque-t-elle pas de changer dans un sens pas forcément positif?

M. Brandt revient sur le fait que 95% des œuvres d'art ne peuvent pas être exposées, faute de place pour les exposer physiquement. La numérisation permet de les mettre en valeur.

Le commissaire évoque la possibilité de consacrer plus d'espace pour les exposer.

M. Brandt estime que l'espace nécessaire serait tel que cette solution n'est pas envisageable.

Le commissaire évoque la relation socioculturelle liée à une visite dans un musée. Tout passant par les numérisations, n'y a-t-il pas un risque de réduire les rapports humains à rester chez soi? Ne faut-il pas conserver certaines pratiques sociales?

M. Brandt estime qu'il faut vivre avec son temps.

Un commissaire remarque que les buts de la motion sont différents de ce que les sites du Louvre et du British Museum proposent. Il cite le quatrième considérant et demande de quelle manière il a été constaté qu'un nouveau public vient dans ces deux musées depuis la numérisation de leurs œuvres.

M. Brandt reprend l'exemple de la Maison Tavel. Il propose de demander à M. Kanaan combien de visiteurs supplémentaires sont venus depuis l'exposition «Genève 1850». Lors des projets de voyage, il est aujourd'hui habituel de consulter internet pour découvrir les possibilités qu'offre une destination. Un bon site internet sur un musée mettant en valeur les objets exposés donne envie de le visiter.

Un commissaire évoque l'interaction entre le visiteur et le personnel, le rapport humain réel et physique auquel un commissaire avant se référerait et qui est un vecteur important de cohésion sociale dans une société déjà très atomisée où les gens se plaignent de solitude.

Le commissaire demande à M. Brandt s'il perçoit les échanges interpersonnels qui seraient permis par la numérisation.

M. Brandt pense que présenter des œuvres de manière virtuelle donne précisément l'envie d'aller voir les musées.

Une commissaire souhaite rebondir sur le musée virtuel. Ce qui la gêne, ce n'est pas la question sociale, car il y a de la place pour les deux musées, mais ce rapport du visiteur avec l'œuvre; elle trouve que la motion sous-estime le contact et le plaisir que le visiteur peut ressentir face à l'œuvre. Elle donne en exemple les musées de Florence. Même si l'on a pu voir certains chefs-d'œuvres de la Renaissance des centaines de fois de manière virtuelle, l'impression en les voyant en vrai n'est pas la même. Elle conçoit parfaitement l'utilité de la motion, mais plus comme une possibilité d'avoir accès à des archives, de pouvoir visionner ce qui n'est pas accessible autrement.

Elle voit l'utilité de pouvoir visionner des pièces non exposées comme M. Brandt. Elle regrette que ces pièces ne puissent pas l'être et apprécierait donc de les voir d'une manière différente. Pour elle cette question ne relève pas du musée virtuel, mais de la numérisation, de l'archivage, de l'accessibilité de ces documents.

M. Brandt pense qu'il est impossible de tout numériser. Il convient de faire les choses petit à petit. Il y a un travail énorme en amont. Même si tout numériser ne sera jamais possible, par contre des pièces qui en valent la peine le seront. Par la suite, il sera peut-être décidé d'exposer physiquement des pièces qui sont énormément vues sur internet.

La présidente remercie M. Brandt de son exposé. Elle trouve particulièrement intéressante l'idée de l'approche participative que la motion propose. Elle passe aux demandes d'auditions.

Votes

La proposition d'auditioner M. Kanaan et le responsable de l'exposition «Genève 1850» à la Maison Tavel est acceptée à l'unanimité, à l'exception d'un membre du Parti libéral-radical qui s'abstient.

L'audition du responsable de l'exposition «Genève 1850» est acceptée à l'unanimité.

Séance du 16 septembre 2019

Audition de retour sur l'exposition «Genève 1850» avec M^{me} Caecilia Charbonnier, cofondatrice, présidente et directrice de la Fondation Artanim, M. Bertrand Mazeirat, conservateur en chef au MAH, de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), et de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel au DCS

M. Mazzola, en guise d'introduction, annonce les trois points qui seront abordés pendant la présentation. Tout d'abord sera présentée une typologie des outils en lien avec les nouvelles technologies qui peuvent être utilisées dans un musée.

Puis un bilan intermédiaire de «Genève 1850» sera présenté. Enfin des pistes et des idées seront présentées par la suite car il y a un certain intérêt à approfondir.

Il souligne qu'il existe une large palette de moyens d'interaction pour expérimenter l'histoire de Genève; découvrir le patrimoine autrement; comprendre comment les œuvres ont été conçues. Il souligne que le MAH expérimente depuis quelques années à petites touches ces techniques et donne la parole à M. Mazeirat qui présentera une typologie de ce qui se fait dans ce domaine actuellement.

M. Mazeirat souligne dans un premier temps que les musées connaissent des évolutions fondamentales, comme la discussion très débattue sur la définition du musée. En soi ils sont dans une mutation importante et sont au cœur d'un débat.

Il explique en même temps qu'il y a une mutation profonde de notre univers technologique et du rapport qu'on entretient avec. Il souligne qu'il y a un énorme développement de la technologie digitale. Il existe un panel infini de technologies. En soi tout est désormais technologiquement possible. Il souligne également que dans nos rapports à la culture et à la technologie, il y a une dimension d'immédiateté, de mobilité et d'accessibilité. Il soulève que la fréquentation des musées ne cesse d'augmenter. Ces derniers bénéficient de deux choses: l'objet qui est unique là où les fichiers restent duplicables. Pour la compréhension du monde, on attend que les musées disent ce qui est juste. Entre une plate-forme comme Wikipédia et un musée, on a le même accès au savoir, mais on attend des musées qu'ils désignent ce qui est important dans l'univers culturel mondial.

M. Mazeirat explique qu'il faut tirer le meilleur du contexte social et technologique dans lequel on s'inscrit. Il souligne qu'il y a un champ des possibles immense, un univers à explorer. Il rappelle pourtant qu'il faut éviter le pire, soit la simplification et l'uniformisation des goûts et des préférences. La confusion entre ce qui compte et ce qui ne compte pas, l'isolement et ne pas confondre la fin et les moyens. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas une vitrine technologique mais une vitrine muséale. Il présente une triple approche qui se veut raisonnable et responsable des technologies.

Une approche de la réalité augmentée. Il s'agit de l'idée d'augmenter le contenu d'un objet. Il présente l'exemple de l'expression digitale de stèles avec des écritures qui ont permis de mettre en valeur l'objet et de faire comprendre son contenu au public, mais aussi d'exprimer et de faire ressortir le texte, de le traduire et de bénéficier de voix d'acteurs pour restituer la réalité des personnes et d'incarner l'œuvre au mieux. Il s'agit d'un exemple typique de la réalité augmentée où on apporte un contenu supplémentaire.

Une approche est la réalité virtuelle. Il s'agit de donner accès à un contenu qu'on ne peut pas toucher autrement (par exemple en accédant à une ville qui n'existe plus). C'est une capacité du musée de manifester des savoirs sans objet.

Une dernière approche est le domaine des arts numériques (par exemple le Mapping Festival). Là encore il y a un grand domaine des possibles à explorer.

Il souligne que ces trois approches se mélangent; il y a une porosité évidente entre ces trois domaines. Il rappelle l'exemple de la mise en ligne des collections de MAH au début d'octobre 2019, soit 50 000 objets (10% de leur collection) accessibles dans un premier temps à tout le monde. Ce nombre ira croissant au fur et à mesure. Les objets pourront s'extrapoler entre eux. Les visiteurs pourront créer leur propre galerie et manifester leur propre intérêt. Le musée, de son côté, créera de nouvelles expositions virtuelles qui seront complémentaires des expositions réelles. Il y a une infinité de possibilités qui s'ouvrent. Il rappelle que lors de la transition vers Artanim, l'intention politique et le mandat politique du magistrat qui avait été donné aux musées n'était pas de faire de la technologie un gadget mais de donner accès au patrimoine et de bénéficier de démarches pédagogiques afin d'éviter une technologie isolante.

M^{me} Charbonnier explique que c'est une démarche qu'Artanim suit. Il s'agit ici de développer la technologie dans un but bien précis: faire immerger tous les sens possible. C'est le point fort du système. Elle explique que pour ce genre de développement, la technologie est nécessaire. Mais elle reste encore lourde. Elle souligne que le but est de rendre la technologie la plus transparente possible. Le but est de faire entrer le public rapidement dans l'expérience et de faire oublier le matériel afin d'être complètement immergé et de pouvoir privilégier le contenu qui est offert.

M. Mazzola souligne qu'il ne s'agit pas là d'une expérience solitaire mais participative.

M. Charbonnier confirme cela. Elle ajoute que le but est réellement que l'expérience soit sociale et collaborative. Elle souligne aussi l'importance de fait de choisir de bonnes technologies et de bons contenus.

M. Mazeirat souligne qu'il s'agit d'une technologie mise au service d'un produit culturel.

M. Mazzola relate que le bilan de l'expérience «Genève 1850» est extrêmement positif. Il y a eu une prolongation; il y a un intérêt fort du public. Il rappelle aussi qu'il y a certain coût car il faut du personnel pour équiper les participants ainsi que les techniciens.

M. Mazeirat reprend la parole pour présenter les chiffres de «Genève 1850». Il indique qu'il y a eu deux périodes et deux lieux, soit une période première à la Maison Tavel du 12 avril au 14 juillet puis une deuxième période de prolongation au MAH du 1^{er} août au 29 septembre 2019. Il souligne une fréquentation maximale, là où il aurait été impossible d'avoir plus de visiteurs. Sur la première

période de programmation 5072 personnes et 35 groupes de 20 personnes en moyenne pour un totale de près de 6000 personnes. Sur le mois d'août et compte tenu des réservations déjà en place, il y a un prévisionnel de 3328 personnes. Il est donc possible de faire une anticipation totale de 10 000 visiteurs environ. Il ajoute que dès la première semaine, tant pour la première session que la deuxième, la totalité des créneaux était réservée. Il souligne qu'il y a un énorme potentiel non consommé, notamment celui des publics scolaires. La manifestation a reçu 40 classes, ce qui est ridicule par rapport au potentiel de la Ville.

M. Charbonnier rappelle que, pour visiter l'exposition, la limite d'âge est de 12 ans pour les écoliers.

M. Mazeirat explique qu'il y a un potentiel encore plus grand mais surtout des enseignements à tirer.

Tout d'abord, en termes d'organisation, une billetterie en ligne a permis de faire évoluer leur pratique en ligne. Aussi plusieurs modalités de gestions ont été mises en place en associant leur personnel de sécurité et privé. Des jeunes ont été engagés ainsi que le personnel d'Artanim. Ensuite, en termes de conception de projet, il s'avère que les conservateurs ne sont pas forcément hostiles à ce type de format. Ils voient tout le potentiel de s'approprier ces technologies pour valoriser leur expertise scientifique indépendamment des objets. Il y a une réelle prise de conscience. Enfin, il constate que le public est prêt à suivre, séduit, varié (entre 12 et 96 ans). Il y a très peu de retours négatifs, voire aucun.

M. Kanaan s'excuse de son retard. Il explique que pour la Ville de Genève, il s'agit d'un apprentissage à tout point de vue. Il souligne que c'est d'ailleurs un exemple de ce que Genève peut produire de mieux en termes d'innovation technologique et culturelle, mais également en termes de lien avec le public. Cette expérience est très enthousiasmante pour diversifier les publics et renforcer les possibilités de participation culturelle.

M. Kanaan précise que diverses questions doivent aussi se poser pour la suite. Car c'est un enjeu de ressources, mais aussi et surtout un enjeu de contenus qui doivent être scientifiquement fiables et accessibles. Il s'agit là d'un véritable défi qui se pose à tous les musées.

M. Kanaan explique que la position de son département s'inscrit donc largement dans une action proactive et dynamique en matière numérique. Il y a une volonté d'aller de l'avant, d'apprendre au fur et à mesure et d'évoluer ainsi.

Le président remercie les invités et ouvre la séance de questions des commissaires.

Une commissaire souhaite connaître la nature de la Fondation Artanim. Elle demande s'il s'agit bien d'une fondation privée.

M. Charbonnier répond qu'Artanim est une fondation de droit privé à but non lucratif, fondée il y a plus de dix ans. Il s'agit d'un centre de recherche et de développement de nouvelles technologies mais aussi de recherche dans le médical.

Un commissaire demande si le succès de l'expérience annonce dans un futur d'autres démarches de ce type.

M. Kanaan répond que l'espace physique est un défi. Quant au contenu, cela posera aussi des interrogations quant aux autres éléments qui devraient être mis en avant.

Un commissaire souhaite savoir si le musée numérique pourra remplacer le musée avec des objets réels ou si cela fonctionnera comme complément.

M. Mazeirat répond que l'unicité de l'objet fait la rareté de ce dernier. Rien ne peut remplacer la rencontre réelle. Le public aura toujours besoin d'être confronté à l'objet et les musées ne mourront jamais. C'est une complémentarité.

Un commissaire se dit surpris par le but non lucratif de la Fondation Artanim, comme première collaboration.

M. Charbonnier répond que ce n'est pas la première fois. La première fut celle sur les dinosaures. Elle salue la rencontre entre les professionnels.

M. Mazeirat donne l'exemple de pièces de monnaie qui sont des œuvres fragiles. Un équipement de spécialistes a permis de les numériser. Il rappelle que d'ici quelques semaines 50 000 objets vont être mis en ligne.

Le même commissaire demande s'il y aura besoin de plus de collaborateurs à l'avenir.

M. Mazeirat répond positivement. Il y aura de nouveaux métiers et de nouvelles compétences à acquérir. Nous sommes au début de quelque chose.

Un commissaire demande si une prolongation de «Genève 1850» est prévue et si l'événement sera conduit selon les moyens et les problèmes de lieux.

M. Charbonnier répond que la volonté est là. Les touristes et le public scolaire, surtout, restent encore un potentiel certain.

Le président remercie les invités.

Deuxième audition de la même séance de M. Emmanuel Cuénod, directeur général et artistique du Festival international du film de Genève (GIFF)

La commission a l'opportunité de tester une expérience de la réalité virtuelle; du matériel a été apporté à cet égard par l'équipe de M. Cuénod.

M. Cuénod explique que ce musée virtuel a été lancé l'année passée par la prise de conscience de la pertinence d'artistes qui suivaient d'autres artistes. Cela a permis de regarder autrement le patrimoine et de le rendre à son unicité. Le défaut que l'on souhaitait corriger était celui de la perte de l'unicité et de la singularité des œuvres. En isolant le contexte physique, cela permet de rendre l'unicité de l'œuvre et de donner à nouveau envie d'aller voir une œuvre en particulier.

Il souligne que le GIFF réunit près de 30-40 œuvres numériques avec des niveaux de technicités très différents et des interventions artistiques très différentes également. Le musée virtuel du GIFF fait partie de ce programme numérique et réunit pour sa part entre cinq et sept œuvres.

M. Cuénod souligne que la réception publique a été très grande et diversifiée (notamment plus de 45-50 ans). Le musée virtuel du GIFF a été présenté à Plan-les-Ouates, mais aussi dans d'autres villes comme à Montréal. Il reçoit un très bon accueil et il a été prolongé. Il souligne qu'il y a toutes sortes de manières pour utiliser les technologies immersives ou non, qui permettraient d'avoir des expériences muséales plus intimes ou de les ouvrir à davantage de public ou de transmettre des connaissances et de savoirs qui peuvent paraître difficiles d'accès au premier plan.

M. Kanaan rappelle que le soutien des autorités genevoises au festival est un choix stratégique car il est sur un créneau qui est jugé stratégiquement important pour Genève; en effet, il combine l'innovation et la mise en réseau d'acteurs culturels. Il rappelle avec satisfaction que le festival, avec l'appui des autorités genevoises, a obtenu une subvention fédérale.

Un commissaire demande quels sont les métiers qui interviennent pour l'expérience de la réalité virtuelle.

M. Cuénod répond qu'il y a toutes sortes de métiers traditionnels de l'audiovisuel (producteurs, scénaristes, animateurs, programmeurs, informaticiens) et qu'ils sont tous des sortes de pionniers dans ce domaine.

Séance du 18 novembre 2019

Discussion et vote

Le président demande s'il y a une demande de discussion.

Il n'y a pas de demande de discussion.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe va soutenir cette motion car les auditionnés ont montré que c'est un projet d'avenir.

Un commissaire d'Ensemble à gauche a trouvé que les auditions furent riches en débats. Cette utilisation muséale de la technologie numérique s'avère nécessaire et prometteuse. Son groupe votera cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce au nom de son groupe qui a cosigné cette motion qu'il la votera.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra cette motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois qui a cosigné la motion votera ce texte au nom de son groupe. Les auditions les ont convaincus de ce besoin.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien, au nom de son groupe, ne s'opposera pas à cette motion. Cependant, ils n'acceptent pas les deux dernières invites, à savoir celle sur les votes en ligne des collections muséales et celle pour proposer tous les crédits nécessaires (sans limites) à la réalisation de ces projets.

Une commissaire Verte soutiendra cette motion au nom des Verts, et soutient l'idée de supprimer la deuxième invite et de modifier la troisième invite ainsi: «faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets».

Le Parti démocrate-chrétien approuve cette modification pour la troisième invite.

Le président soumet au vote de la commission la suppression de la deuxième invite.

Par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 MCG) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (PLR), la deuxième invite est supprimée.

Le président soumet au vote l'amendement de la troisième invite: «faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets».

A l'unanimité, l'amendement de la troisième invite est accepté.

Le président soumet au vote la motion amendée.

La motion amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;
- à faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.